

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1816

28 septembre 2006

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	87149	Lux-Protect fund Advisory S.A. Holding	87149
Accessoires S.A., Luxembourg	87122	M. Wilmes, S.à r.l., Wiltz.	87142
Cabrillo Capital I, S.à r.l., Luxembourg	87162	Magic Lodges, S.à r.l., Luxembourg	87145
Deli Meat S.A., Perlé	87144	MC. Light A.G., Marnach	87142
EDM Fund Management S.A., Luxembourg	87157	Merula Investments S.A., Munsbach	87154
Engel Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	87125	Naropere, S.à r.l., Luxembourg	87160
Engel Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	87140	Naropere, S.à r.l., Luxembourg	87162
Erstrans, S.à r.l., Ersange	87157	Ninive S.A., Luxembourg	87156
Erstrans, S.à r.l., Ersange	87160	Offenheim et Schmitt S.e.n.c, Capellen	87121
European & Assist S.A., Grauenstein	87125	Promark Holding S.A., Luxembourg	87142
European Sport Communication S.A., Grauenstein	87125	Promark Holding S.A., Luxembourg	87143
Fiduciaire Comptable et Fiscale de Martelange S.A., Perlé	87144	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg	87157
G.V.R., S.à r.l., Luxembourg	87142	S.V. Constructions, S.à r.l., Brouch	87125
Horton S.A., Luxembourg	87149	SAYE International S.A., Luxembourg	87140
Immo Logistic Leder Holding S.A., Mamer	87143	SAYE International S.A., Luxembourg	87141
Immobilière de l'Attert, S.à r.l., Redange-sur-Attert	87125	Santa Caterina S.A., Luxembourg	87149
Intrasoft International S.A., Luxembourg	87154	Sicav Alcyon, Luxembourg	87157
Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg .	87154	South Western Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	87144
Iris Groupe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	87148	Star Parks Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Luxembourg	87154
JR Constructions, S.à r.l., Merscheid	87122	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxembourg	87145
JR Constructions, S.à r.l., Merscheid	87122	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxembourg	87148
Krupaco Finance S.A., Luxembourg	87144		

OFFENHEIM ET SCHMITT S.e.n.c, Société en nom collectif.

Siège social: L-8336 Capellen, 4, rue Charles Risch.
R. C. Luxembourg B 5.647.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

JR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9380 Merscheid, 2A, rue de Gralingen.
R. C. Luxembourg B 100.224.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 juin 2006.

R. de Sousa.

(962990.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

JR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9380 Merscheid, 2A, rue de Gralingen.
R. C. Luxembourg B 100.224.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 juin 2006.

R. de Sousa.

(962986.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

ACCESSOIRES, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 118.352.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NEWPOOL LIMITED, une société ayant son siège social à First Floor, 41 Chalton Street, London NW1 1JD, inscrite au «Registrar of companies for England and Wales» sous le numéro 4568142, ici représentée par Maître Charles Ossola, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale du 6 juin 2006.

2) MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., une société holding de droit luxembourgeois, avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (RCS B 37.095), ici représentée par Maître Charles Ossola, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Madame Christine Louis-Haberer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour représenter la société par leurs signatures conjointes.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que les présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACCESSOIRES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) NEWPOOL LIMITED préqualifiée: dix actions	10
2) MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A. préqualifiée: quatre-vingt-dix actions . . .	90
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - Monsieur Charles Ossola, avocat, né le 22 novembre 1963 à Nancy (F), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
 - Monsieur Emmanuel Reveillaud, avocat, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (F), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
 - Madame Christine Louis-Haberer, employée privée, née le 23 juillet 1967 à Vitry (F), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
NEWPOOL LIMITED préqualifiée.
4. - Le siège social de la société est fixé au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B.P. 477, L-2014 Luxembourg).
5. - L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué Christine Louis-Haberer préqualifiée, en vertu de l'article 10 des statuts.

Elle a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ossola, C. Louis-Haberer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 88, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(086150.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

S.V. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 42, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.727.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2006, réf. DSO-BS00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(962841.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

IMMOBILIERE DE L'ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 21, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 104.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 juin 2006.

Signature.

(962982.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R. C. Luxembourg B 69.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2006.

Signature.

(963149.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R. C. Luxembourg B 56.103.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2006.

Signature.

(963152.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

ENGEL LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Corporate capital: NOK 96,720.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.056.

In the year two thousand and six, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number 115.985,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 10 May 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ENGEL LUX 2, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of ninety-six thousand seven hundred twenty Norwegian kroner (NOK 96,720.-) incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, the articles of incorporation of which have been amended on 5 May 2006 following a deed of the same notary, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To hear and approve a report of the Company's managers.
2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million three thousand five hundred forty Norwegian kroner (NOK 9,003,540.-) so as to raise it from its present amount of ninety-six thousand seven hundred twenty Norwegian kroner (NOK 96,720.-) to nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-).
3. To issue forty-six thousand one hundred seventy-two (46,172) new shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
4. To accept subscription for these new shares by VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.
5. To create an authorised capital of eight hundred ninety-five million seven hundred sixty-two thousand one hundred forty Norwegian kroner (NOK 895,762,140.-) divided into four million five hundred ninety-three thousand six hundred fifty-two (4,593,652) shares, with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-).
6. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause.
7. To confer powers on the Company's board of managers to implement the resolutions adopted under the preceding items.
8. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to hear and to approve the report of the Company's managers dated 10 May 2006 on the proposed creation of an authorised capital.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million three thousand five hundred forty Norwegian kroner (NOK 9,003,540.-) so as to raise it from its present amount of ninety-six thousand seven hundred twenty Norwegian kroner (NOK 96,720.-) to nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to issue forty-six thousand one hundred seventy-two (46,172) new shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution - Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., prenamed, by virtue of the prementioned proxy.

The attorney-in-fact declared to subscribe, in the name and on behalf of VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., prenamed, for forty-six thousand one hundred seventy-two (46,172) new shares with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-) each and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of nine million three thousand five hundred forty Norwegian kroner (NOK 9,003,540.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that it acts in stead of the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscription and to allot each such new shares to VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to create an authorised share capital of eight hundred ninety-five million seven hundred sixty-two thousand one hundred forty Norwegian kroner (NOK 895,762,140.-) divided into four million five hundred ninety-three thousand six hundred fifty-two (4,593,652) shares, with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195.-).

Sixth resolution

The sole shareholder resolved that, as a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of ENGEL LUX 2, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at nine million one hundred thousand two hundred sixty Norwegian kroner (NOK 9,100,260.-) divided into forty-six thousand six hundred sixty-eight (46,668) shares, with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 195) each, all of which are fully paid up.

The authorised corporate capital of the Company is set at eight hundred ninety-five million seven hundred sixty-two thousand one hundred forty Norwegian kroner (NOK 895,762,140.-) divided into four million five hundred ninety-three thousand six hundred fifty-two (4,593,652) shares, each with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian kroner (NOK 195).

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the Members' resolutions adopted on 10 May 2006, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing Members or any persons that have been approved by the Members at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditors

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, save that decisions in the following matters shall not be effected unless the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has given its prior written consent to such matters being so effected:

- (a) any change to the Company's Articles of Incorporation or the articles of association of any Group Company;
- (b) any change of name of any Group Company;
- (c) the appointment and removal of the auditors of any Group Company;
- (d) the adoption of the audited accounts of Company and of each Group Company and the audited consolidated accounts of the Group Companies;
- (e) any change to the accounting reference date or accounting policies, bases or methods from those set out in the Accounts and the Accountants' Report (other than as recommended by the auditors of the Company);
- (f) the presentation of any petition for winding-up or petition for an administration order;
- (g) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities;
- (h) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition of any shares or other securities of any Group Company;
- (i) any application by way of capitalisation of any sum in or towards paying up any shares or of any other security or of any amount standing to the credit of the share premium account or capital redemption reserve for any purpose;
- (j) the appointment, removal and conditions of employment of the company secretary or any director or manager of any Group Company;
- (k) the appointment, discharge, remuneration and conditions of employment of any employee earning a base annual salary of more than fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000) (or the local equivalent) or more each year;
- (l) the adoption or variation of any profit-sharing scheme, any employee incentive scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme;
- (m) the entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement;
- (n) the sale of any Group Company or any consolidation or amalgamation with any other company;

(o) the acquisition or disposal (including the lease to a third party) by any Group Company in any financial year, otherwise than in accordance with any relevant capital forecast in the Business Plan, of:

(i) assets having a book or market value greater than one hundred thousand pounds sterling (GBP 100,000) (or local equivalent);

(ii) the whole or a significant part of its undertaking; or

(iii) a subsidiary undertaking;

(p) capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) of any item or project of greater than one hundred thousand pounds sterling (GBP 100,000) (or local equivalent) which is not provided for in the Business Plan;

(q) the entering into of any lease, licence or similar obligation under which the rental and all other payments exceed one hundred thousand pounds sterling (GBP 100,000) (in aggregate) a year which is not provided for in the Business Plan;

(r) the cessation or any material change to the nature or geographical area of any business operation;

(s) the adoption of and any amendment to the Business Plan;

(t) the entry into, surrender or material variation of any unusual or onerous contract or any other material or major or long-term contract;

(u) the entry into of any material transaction with a direct or indirect shareholder or any of its associated companies or his or her connected persons not in the ordinary course of business or not on arm's length commercial terms;

(v) the entry into, termination, variation, waiver or breach of any arrangement or contract with an Executive or a connected person of an Executive, including the variation of Remuneration or other benefits under such arrangement or contract;

(w) the sale of any of its debts on a discounted basis to a third party or the borrowing of amounts (or indebtedness in the nature of borrowings) other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading or the creation of or permitting the creation of or suffering to subsist any charge, mortgage, lien (other than a lien arising by operation of law) or other security over any of its assets or property other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading;

(x) the giving of any guarantee or indemnity other than pursuant to the Financing Documents or in the ordinary course of trading;

(y) the making of any loan or advance to any person, firm, body corporate or other business, other than to a Group Company or otherwise than in the normal course of business and on an arm's length basis;

(z) the payment or declaration of any dividend or other distribution on account of shares in its capital;

(aa) the decision not to enforce (where AcquisitionCo or the board of AcquisitionCo has a right to enforce and the Lead Investors have requested in writing that AcquisitionCo or the board of AcquisitionCo so enforces) or vary or take any action in respect of any of AcquisitionCo's rights under the Financing Documents.

(bb) the conduct of any litigation material to the Group, save for the collection of debts arising in the ordinary course of the Business or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of any Group Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent;

(cc) the granting of any power of attorney or other delegation of the Managers' powers;

(dd) the incorporation of a new subsidiary undertaking or the acquisition of any share capital or other securities of any body corporate;

(ee) the making of any political contributions or of any charitable contributions in excess of five thousand (GBP 5,000) (or local currency equivalent) per annum;

(ff) dealing in any way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business;

(gg) establishing any new branch, agency, trading establishment, business or outlet or closing any such branch, agency, trading establishment, business or outlet;

(hh) doing any act or thing outside the ordinary course of the Business;

(ii) making any change to its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);

(jj) the variation or waiver of any of the provisions of the Financing Documents or the Offer Document or the making or negotiation of any claim or other matter under or in relation to the Financing Documents or the Offer Document;

(kk) the cessation of or material change to the nature of any business operation.

The above consent requirement shall only apply in case the Board of Managers is asked to resolve on the subject matters listed therein without this implying that the Board of Managers of the Company does actually have to resolve on these matters to the extent they relate to Group Companies other than the Company and the subject matter is dealt with at the level of another Group Company and the above shall not be construed as creating any obligation whatsoever that the Company must necessarily approve relevant subject matters.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all

acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management fees and expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' liability. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of resolutions of the Manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of the shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the

shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Thursday of June at ten (10.00) a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

Art. 26. Definitions. «Accountants' Report» means the report in the agreed form prepared by Deloitte;
 «Accounts» means the audited accounts of the Target and its Subsidiaries and the audited consolidated group accounts of the Target Group for the financial period ending in 2005;
 «AcquisitionCo» means ENGEL HOLDING AS, a company incorporated in Norway with registered number 989566172 whose registered office is at Haakon VII's gate 10, 0161 Oslo, Norway;
 «Business» means the business carried on by the Target and the Subsidiaries as at and immediately prior to 10 May 2006 and by any Group Company from time to time;
 «Business Plan» means the business plan for the Group in the agreed form as amended or updated from time to time;
 «Chairman» has the meaning ascribed to it in article 9;
 «Company» has the meaning ascribed to it in article 1;
 «Executives» means such employees of any Group Company as from time to time are issued shares in LUXCO 1 and «Executive» shall mean any one of them;
 «Facility Agreements» means any senior and mezzanine facility agreements as may be entered from time to time by the Company, AcquisitionCo, or any other group Company;
 «Financing Documents» means the Facility Agreements and any intercreditor deed and other documents listed as «Finance Documents» therein; «Group» means, together the Group Companies;
 «Group Companies» means LUXCO 1 and each of its subsidiaries from time to time;
 «Luxco 1» means VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 «Managers» has the meaning ascribed to it in article 9;
 «Offer» means the offer to be made by AcquisitionCo to acquire the share capital of the Target;
 «Offer Document» means the document to be sent to the shareholders of the Target containing the Offer in the agreed form;
 «Remuneration» means the aggregate of salary, bonuses, payments in kind, ex gratia payments, commissions, pension contributions, participation in share options, profit sharing and incentive remuneration schemes and any other benefit flowing to a person or anyone connected with him by reason of that person's employment, office or direction or of any Group Company;
 «Secretary» has the meaning ascribed to it in article 9;
 «Subsidiaries» means the wholly-owned subsidiaries of the Target;
 «Target» means VISMA ASA, a company incorporated in Norway;
 «Target Group» means the Target and its Subsidiaries.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to full confer powers to the board of managers of the Company for the purpose of implementing the above resolutions.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 10 mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.985,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ENGEL LUX 2, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital d'un montant de quatre-vingt-seize mille sept cent vingt couronnes norvégiennes (NOK 96.720,-), constituée suivant acte du 18 avril 2006 de M^e Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire daté du 5 mai 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant avoir été entièrement informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport des gérants de la Société.
 2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf millions trois mille cinq cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 9.003.540,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille sept cent vingt couronnes norvégiennes (NOK 96.720,-) à neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-).
 3. Emission de quarante-six mille cent soixante-douze (46.172) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
 4. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire.
 5. Création d'un capital autorisé d'un montant de huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-deux mille cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 895.762.140,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-deux (4.593.652) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).
 6. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier l'objet social de la Société.
 7. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions prises aux points précédents.
 8. Divers.
- A requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'approuver le rapport des gérants de la Société daté du 10 mai 2006 sur la proposition de créer un capital autorisé.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions trois mille cinq cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 9.003.540,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille sept cent vingt couronnes norvégiennes (NOK 96.720,-) à neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quarante-six mille cent soixante-douze (46.172) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu M^e Laurent Schummer, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., prémentionnée, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., prémentionnée quarante-six mille cent soixante-douze (46.172) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) et de libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de neuf millions trois mille cinq cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 9.003.540,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter ladite souscription et d'attribuer ces nouvelles parts sociales à VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-deux mille cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 895.762.140,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-deux (4.593.652) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).

Sixième résolution

L'associé unique a décidé qu'en conséquence des résolutions prises ci-dessus, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés.

La Société adopte la dénomination ENGEL LUX 2, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision du Associé unique ou par résolution adoptée par les Associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf millions cent mille deux cent soixante couronnes norvégiennes (NOK 9.100.260,-) divisé en quarante-six mille six cent soixante-huit (46.668) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-deux mille cent quarante couronnes norvégiennes (NOK 895.762.140,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-deux (4.593.652) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions des Associés adoptées le 10 mai 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux Associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les Associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autre par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions du Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales de toutes les catégories de parts sociales détenues par le Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales de toutes les catégories de parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales de toutes les catégories de parts sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution du Associé unique ou une résolution des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire du Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses Associés un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, excepté que les décisions dans les matières suivantes n'auront pas d'effet à moins que l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, n'ait donné au préalable son accord écrit à ce que ces matières soient modifiées:

- (a) toute modification des Statuts de la Société ou des statuts d'une Société du Groupe;
- (b) tout changement de nom d'une Société du Groupe;
- (c) la nomination et la révocation des auditeurs des Sociétés du Groupe;
- (d) l'adoption de comptes révisés de la Société et de chaque Société du Groupe et les comptes consolidés révisés des Sociétés du Groupe;
- (e) toute modification de la date de référence des comptes ou des règles, bases ou méthodes comptables par rapport à celles prévues dans les Comptes et le Rapport de l'Expert-Comptable (sauf si cette modification est recommandée par les commissaires aux comptes de la Société);
- (f) la présentation de toute demande en vue de la liquidation de biens ou la mise sous gestion contrôlée;
- (g) toute modification dans le capital social ou la création, attribution ou émission de parts sociales ou de toute autre valeur mobilière ou l'octroi de toute option ou droits donnant droit à souscrire ou à convertir tout instrument en parts sociales ou valeurs mobilières;
- (h) toute réduction du capital social ou modification des droits attachés aux catégories de parts sociales ou tout rachat, achat ou autre acquisition de parts sociales ou autres valeurs mobilières d'une Société du Groupe;
- (i) toute utilisation, à toutes fins, par voie de capitalisation de toute somme pour ou en vue de la libération intégrale de parts sociales ou de toutes valeurs mobilières ou le paiement de tout montant restant au crédit du compte prime d'émission ou de réserve affectée au rachat du capital;
- (j) la nomination, la révocation et les conditions du représentant de la Société ou de tout administrateur ou gérant d'une Société du Groupe;

(k) la nomination, décharge, rémunération et conditions d'emploi de tout employé gagnant un salaire annuel de base de plus de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000) (ou l'équivalent en devise locale) chaque année;

(l) l'adoption ou modification de tout mode de répartition des bénéfices, tout programme de participation des employés, toute option d'achat de parts sociales ou la création d'un trust détenant les parts sociales des employés, d'un programme d'acquisition de parts sociales, ou d'un programme de prestations retraite;

(m) la participation à une joint venture, un partenariat, un consortium ou à tout autre accord similaire;

(n) la vente de toute Société du Groupe ou toute consolidation ou fusion avec tout autre société;

(o) l'acquisition ou la cession (y compris la location à un tiers) par une Société du Groupe au cours d'une année financière, sauf si effectuée conformément aux prévisions relatives au capital énoncées dans le Plan d'Entreprise:

(i) d'actifs ayant une valeur comptable ou une valeur de marché supérieur à cent mille livres sterling (GBP 100.000) (ou l'équivalent en devise locale);

(ii) de tout ou une partie importante de son activité; ou

(iii) d'une filiale;

(p) les dépenses en capital (y compris les obligations de location-vente ou les accords de location) de tout objet ou projet de plus de cent mille livres sterling (GBP 100.000) (ou l'équivalent en devise locale) qui n'est pas prévue dans le Plan d'Entreprise;

(q) la conclusion de toute location, licence ou obligation similaire dont le loyer et tous autres paiements y relatifs excèdent cent mille livres sterling (GBP 100.000) (au total) par an et qui n'est pas prévue dans le Plan d'Entreprise;

(r) la cessation ou modification substantielle de la nature ou zone géographique de toute activité;

(s) l'adoption et la modification du Plan d'Entreprise;

(t) la conclusion, abandon ou modification substantielle d'un contrat inhabituel ou particulièrement onéreux ou de tout autre contrat substantiel ou majeur ou de longue durée;

(u) la conclusion de toute transaction substantielle avec un associé direct ou indirect ou avec une société ou une personne liée à un associé qui n'entre pas dans l'activité ordinaire ou qui n'est pas conclue dans des conditions normales de marché;

(v) la conclusion, résiliation, modification, désistement ou violation de tout accord ou contrat avec un Cadre ou une personne liée à un Cadre, y compris la modification de la Rémunération ou autres bénéfices résultant d'un tel accord ou contrat;

(w) la cession d'une de ses dettes à un tiers moyennant décote ou l'emprunt de montants (ou endettement ayant la nature d'un emprunt) qui ne résulte pas des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire ou l'autorisation de la création ou l'acceptation de l'existence d'un gage, d'une hypothèque ou d'un privilège, (autre qu'un privilège légal) ou d'autres sûretés sur un de ses actifs ou patrimoine autre qu'en vertu des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire;

(x) l'octroi de garanties ou d'indemnités autre qu'en vertu des Documents Financiers ou de l'activité commerciale ordinaire;

(y) l'octroi de tout prêt ou avance à toute personne, compagnie, personne morale ou autre entreprise, autre qu'une Société du Groupe ou qui ne rentre pas dans l'activité commerciale ordinaire ou qui n'est pas conclue dans des conditions de marché;

(z) le paiement ou la déclaration de tout dividende ou autre distribution par une Société du Groupe (autre que la Société) sur les parts sociales de son capital;

(aa) la décision de ne pas exécuter (dans l'hypothèse où AcquisitionCo ou le conseil d'AcquisitionCo a droit de décider de l'exécution d'une obligation et les Investisseurs Principaux ont requis par écrit AcquisitionCo ou le conseil d'AcquisitionCo de le faire) ou de modifier ou prendre tout acte en relation avec les droits de l'AcquisitionCo en vertu des Documents Financiers;

(bb) la conduite de toute action en justice importante du Groupe, mise à part le recouvrement de dettes provenant du cours ordinaire des Affaires ou toute demande en vue d'une injonction provisoire ou tout autre demande ou action (y compris la présentation de défenses intérimaires) qui est exigée en urgence dans l'intérêt d'une Société du Groupe et dans des circonstances telles qu'il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir un accord préalable;

(cc) l'attribution de procurations ou autres délégations des pouvoirs des Gérants;

(dd) la constitution d'une nouvelle filiale ou l'acquisition de parts dans le capital social ou autres valeurs mobilières émises par une personne morale;

(ee) le paiement de toute contribution à un groupe politique ou association caritative excédant cinq mille livres sterling (GBP 5.000) (ou l'équivalent en devise locale) par année;

(ff) toute transaction de toute nature concernant des droits de propriété intellectuelle (y compris l'acquisition ou la cession, soit directement soit par le biais de licence ou tout autre moyen quelconque) qui ne résulte pas de l'activité ordinaire;

(gg) établissement d'une nouvelle succursale, agence, établissement commercial, entreprise, ou dépôt ou fermeture d'une telle succursale, agence, établissement commercial, entreprise ou dépôt;

(hh) tout acte ou chose qui n'entre pas dans l'activité ordinaire des Affaires;

(ii) toute modification des droits de ses banquiers ou des conditions des mandats donnés à ses banquiers en relation avec son ou ses compte(s);

(jj) la modification de ou renonciation à toute disposition des Documents Financiers ou Document d'Offre ou la formulation ou négociation de toute demande, ou tout autre problème en vertu de ou en relation avec les Documents Financiers ou du Document d'Offre;

(kk) la cessation ou la modification substantielle de la nature des opérations commerciales.

L'obligation de consentement énoncée ci-dessus doit seulement s'appliquer au cas où le Conseil de Gérance est tenu de prendre une décision dans une des matières listées ci-dessus, sans que cela n'implique le Conseil de Gérance ne doive effectivement prendre une décision dans ces matières dans la mesure où elles relèvent de la compétence des Sociétés du Groupe autre que la Société et que la matière est décidée au niveau d'une autre Société du Groupe et le texte ci-dessus ne doit pas être interprété comme créant une obligation quelconque à la charge de la Société d'approuver certaines matières pertinentes.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être adoptée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les Associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est Associé, administrateur, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Associés.

La Société indemniser le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est un Associé ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-verbaux de Résolutions de gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits

de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision du Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision du Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux Associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblées générales des Associés conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée des Associés, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées des Associés en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin à onze (11.00) heures.

Si ce jour est un jour férié, légal l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des Associés.

Tout Associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 Associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des Associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision du Associé unique ou des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par le Associé unique ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

Art. 26. Définitions. «AcquisitionCo» signifie ENGEL HOLDING AS, une société constituée en Norvège, inscrite sous le numéro 989566172 ayant son siège social Haakon Vlls gate 10, 0161 Oslo, Norvège;

«Affaires» signifie l'activité exercée par la Société Cible ou par ses Filiales à la date du 10 mai 2006 ou avant cette date et par toute Société du Groupe de temps à autre;

«Cadres» signifie les employés de toute Société du Groupe à qui sont de temps à autre allouées des parts sociales de Luxco1 et le «Cadre» signifie n'importe lequel d'entre eux;

«Comptes» signifie les comptes révisés de la Société Cible et de ses Filiales et les comptes consolidés révisés du Groupe Cible pour la période financière prenant fin en 2005;

«Contrats de Prêt» signifie les contrats de crédit privilégié et intermédiaire tels que conclus de temps à autre par la Société, l'AcquisitionCo et toute autre Société du Groupe;

«Document d'Offre» signifie le document à envoyer aux actionnaires de la Société Cible contenant l'Offre dans sa forme négociée;

«Documents Financiers» signifie les Contrats de Prêts et toute convention de créanciers et autres documents listés sous Documents Financiers;

«Filiales» signifie les filiales détenues à 100% par la Société Cible;

«Gérants» a la signification qui lui a été donnée à l'article 9;

«Groupe» signifie les Sociétés du Groupe dans leur ensemble;

«Groupe Cible» signifie la Société Cible et ses Filiales;

«Luxco1» signifie VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

«Offre» signifie l'offre à faire par AcquisitionCo pour acquérir le capital social de la Société Cible;

«Plan d'Entreprise» signifie le plan d'entreprise relatif au Groupe tel que négocié et tel que modifié ou mis à jour de temps à autre;

«Président» a la signification qui lui a été donnée à l'article 9;

«Rapport de l'Expert-Comptable» signifie le rapport tel que négocié préparé DELOITTE;

«Rémunération» signifie le montant total des salaires, bonus, paiements en nature, paiements ex gratia, commissions, cotisations de retraite, participations à des programmes d'options d'achat de parts sociales, participations aux bénéfices et des plans d'incitation des employés et tous autres bénéfices accordé à une personne ou à toute autre personne liés à celle-ci en raison du poste occupé par cette personne, sa fonction ou sa fonction de direction de la Société ou tout autre Société du Groupe;

«Sociétés Cibles» signifie VISMA ASA, une société constituée en Norvège;

«Sociétés du Groupe» signifie Luxco1 et chacune de ses filiales de temps à autre;

«Société» a la signification qui lui a été donnée à l'article 1^{er};

«Secrétaire» a la signification qui lui a été donnée à l'article 9.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 52, case 6. – Reçu 11.592,04 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(099170.3/211/917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

ENGEL LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42668 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

J. Elvinger.

(099174.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

**SAYE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MAHA INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.725.

In the year two thousand six, on the third day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MAHA INVESTMENTS S.A., société anonyme, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 19th of January 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 785 of April 19th, 2006.

The meeting was opened by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annie Lyon, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Berns, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into SAYE INTERNATIONAL S.A.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into SAYE INTERNATIONAL S.A.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of SAYE INTERNATIONAL S.A.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro (800.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAHA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2006, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 785 du 19 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en SAYE INTERNATIONAL S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en SAYE INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAYE INTERNATIONAL S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, V. Berns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, vol. 154S, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081829.3/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**SAYE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MAHA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081833.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

M. WILMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9537 Wiltz, rue Charles Lambert, Z.I. Geetz.
R. C. Luxembourg B 96.843.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2006, réf. DSO-BR00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juillet 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(963242.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

MC. LIGHT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, Hauptstrooss.
R. C. Luxembourg B 91.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2006, réf. DSO-BR00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juillet 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(963243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

G.V.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 99.095.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2006, réf. DSO-BS00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 3 juillet 2006.

Signature.

(963538.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.174.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROMARK HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 277, page 13.288 de l'année 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 12 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Schaack, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

87143

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Decuber, Ch. Orban, S. Schaack, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 août 2006.

M. Schaeffer.

(081311.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PROMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 août 2006.

M. Schaeffer.

(081312.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

IMMO LOGISTIC LEDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.039.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;
- Madame Mireille Masson, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 13 juin 1966 à Ougrée;
- Madame Sonia Livoir, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 10 février 1972 à Longeville-Lès-Metz;

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

I. Deschuytter / S. Paché / S. Livoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072989.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

87144

FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 91.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2006, réf. DSO-BS00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 3 juillet 2006.

Signature.

(963542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

DELI MEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 84.758.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2006, réf. DSO-BS00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 3 juillet 2006.

Signature.

(963544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2006.

SOUTH WESTERN ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.889.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bruno Beernaerts en tant que Gérant de la société.
- Madame Sonja Linz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Monsieur Pascal Noel, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et Monsieur Georges Deitz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, ont été nommés Gérants de la société. Les nouveaux Gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour exemplaire conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072993.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

KRUPACO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.174.

Par résolution circulaire signée en date du 22 mai 2006, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Claude Janssen, avec adresse au 7, avenue Emile Acollas, F-75007 Paris, France, de son poste d'administrateur avec effet au 30 avril 2006.

- Cooptation de Madame Patricia Murray, avec adresse au Sunset Ridge, Fort George Heights, St Michael BB11102, la Barbade, au poste d'administrateur avec effet au 30 avril 2006 et pour une période venant à échéance lors de L'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008.

En conséquence, le conseil d'administration se compose ainsi:

- Monsieur Frank Przygodda;
- Monsieur Bruno Bagnouls;
- Madame Patricia Murray.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073042.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

MAGIC LODGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 88.942.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2006 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Eddy Dome en tant que Gérant de la société:
 - Monsieur Pascal Noel, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Monsieur Georges Deitz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et Madame Sonja Linz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ont été nommés en tant que Gérants de la société. Ils termineront le mandat de leur prédécesseur.
 - Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour exemplaire conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072994.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.067.

In the year two thousand and six, on the fifth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., a société anonyme having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte incorporated by a notarial deed on March 30, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 569 of June 3, 2004. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on May 17, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally in Luxembourg being in the chair, who appointed as secretary Ms Annie Lyon, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Delphine Warnier, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 4,291.64 to bring from its present amount of EUR 12,403,795.64 to an amount of EUR 12,408,087.28 by the issuance of 3,461 new shares with a par value of EUR 1.24 each.

2. Subscription and contribution in cash as follows:

- EUR 399.28 by LEOPARD CLO II B.V., Laurence Poutney Hill, London EC2R OHH, 322 shares;
- EUR 399.28 par LEOPARD CLO III B.V., Laurence Poutney Hill, London EC2R OHH, 322 shares;
- EUR 558 par GSC EUROPEAN CDO I S.A., L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, 450 shares;
- EUR 2,935.08 par BAYERISCHE HYPO-UND VEREINSBANK A.G., 41 Moorgate, London EC2R 6PP, 2,367 shares.

3. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

4. Subsequent amendment of article 5 (first paragraph) of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of four thousand two hundred ninety-one Euro and sixty-four cents (4,291.64 EUR) in order to raise it from its present amount of twelve million four hundred three thousand seven hundred ninety-five Euro and sixty-four cents (12,403,795.64 EUR) to twelve million four hundred eight thousand eighty-seven Euro and twenty-eight cents (12,408,087.28 EUR) by the issuance of three thousand four hundred sixty-one (3,461) new ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR), having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued ordinary shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared, all the following subscribers hereafter mentioned and duly represented by Ms Delphine Warnier, prenamed, by virtue of 4 proxies given on June 3rd, 2006, who declared to subscribe for the present increase of capital in the following proportions,:

- by LEOPARD CLO II B.V., having its registered office at Laurence Poutney Hill, London EC2R OHH, three hundred twenty-two (322) ordinary shares;
- by LEOPARD CLO III B.V., having its registered office at Laurence Poutney Hill, London EC2R OHH, three hundred twenty-two (322) ordinary shares;
- by GSC EUROPEAN CDO I S.A., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, four hundred fifty (450) ordinary shares;
- by BAYERISCHE HYPO-UND VEREINSBANK A.G., having its registered office at 41 Moorgate, London EC2R 6PP, two thousand three hundred sixty-seven (2,367) ordinary shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of four thousand two hundred ninety-one Euro and sixty-four cents (4,291.64 EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the Company is fixed at twelve million four hundred eight thousand eighty-seven Euro and twenty-eight cents (12,408,087.28 EUR), represented by ten million six thousand five hundred twenty-two (10,006,522) shares having a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR) each, divided into one hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-seven (138,457) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and nine million eight hundred sixty-eight thousand sixty-five (9,868,065) preferred non-voting shares (the «Preferred Non-Voting Shares»), together with the Ordinary Shares, the «Shares»), having the rights and obligations provided for in these Articles and under the Law.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte notarié en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 du 3 juin 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine Warnier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.291,64 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.403.795,64 à EUR 12.408.087,28 par la création de 3.461 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,24 EUR chacune.

2. Souscription et libération en espèces à concurrence de EUR 4.291,64:

- EUR 399,28 par LEOPARD CLO II B.V., Laurence Poutney Hill, Londres EC2R OHH, 322 actions;
- EUR 399,28 par LEOPARD CLO III B.V., Laurence Poutney Hill, Londres EC2R OHH, 322 actions;
- EUR 558 par GSC EUROPEAN CDO I S.A., L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, 450 actions;
- EUR 2.935,08 par BAYERISCHE HYPO-UND VEREINSBANK A.G., 41 Moorgate, Londres EC2R 6PP, 2.367 actions.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quatre cents (4.291,64 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent trois mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatre cents (EUR 12.403.795,64) à douze millions quatre cent huit mille quatre-vingt-sept euros et vingt-huit cents (EUR 12.408.087,28) par l'émission de trois mille quatre cent soixante et une (3.461) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions ordinaires nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes, les souscripteurs suivants, tous ici représentés par Madame Delphine Warnier, prénommée, en vertu de 4 procurations données le 3 juin 2006, lesquels ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital dans les proportions suivantes:

- LEOPARD CLO II B.V., ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, Londres EC2R OHH, trois cent vingt-deux (322) actions ordinaires;
- LEOPARD CLO III B.V., ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, Londres EC2R OHH, trois cent vingt-deux (322) actions ordinaires;
- GSC EUROPEAN CDO I S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, quatre cent cinquante (450) actions ordinaires;
- BAYERISCHE HYPO-UND VEREINSBANK A.G., ayant son siège social au 41 Moorgate Londres EC2R 6PP, deux mille trois cent soixante-sept (2.367) actions ordinaires.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quatre cents (4.291,64 EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions quatre cent huit mille quatre-vingt-sept euros et vingt-huit cents (EUR 12.408.087,28), représenté par dix millions six mille cinq vingt-deux (10.006.522) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, divisé en cent trente-huit mille quatre cent cinquante-sept (138.457) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et neuf millions huit cent soixante-huit mille soixante-cinq (9.868.065) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées sans Droit de Vote»), ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»), ayant les droits et obligations prévus par ces Statuts ainsi que par la Loi.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, D. Warnier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 41, case 7. – Reçu 42,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081783.3/220/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081786.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**IRIS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A.I. LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.458.

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A.I. LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.458, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1181 du 18 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en IRIS GROUPE, S.à r.l.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en IRIS GROUPE, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de IRIS GROUPE, S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(081316.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

LUX-PROTECT FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.399.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

(077067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SANTA CATERINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.283.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(077079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HORTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 97.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(077090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 115.309.

In the year two thousand and six, on the tenth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 2nd of May 2006, registered at the Companies Trade Register under number B 116.526, here represented by Mr Emmanuel Famerie, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10th July 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg incorporated on March 20, 2006 under the name of FINLEY, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1148 on the 13th day of June 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.309, (the Company).

These articles of incorporation have been amended by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem on the 6th day of April 2006, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

I. The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 7, the first paragraph of Article 8, and Article 9 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall be worded as follows:

«**Art. 7. Management. First paragraph.** The Company is managed by six (6) managers. The managers constitute a board of managers. Three of them shall be A managers (the A Managers) and the other three shall be B managers (the B Managers).»

«**Art. 8. Representation. First paragraph.** The Company shall be bound at any time by the single signature of any one A Manager for any engagement under an amount to be determined by the board of managers and by the joint

signatures of one any A Manager and one B Manager in any other case and for any other amount or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers. The board of managers may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

However, the following matters shall be reserved to the exclusive competence of the board of managers and cannot be delegated to one or more managers or agents:

- (a) approval and subsequent modifications of business plans and budgets of the Company;
- (b) capital expenditures for amount in excess of Euro 25,000.00, unless provided for in the business plan or in the budget;
- (c) indebtedness, unless provided for in the business plan or in the budget;
- (d) acquisitions and/or disposals of shares, business as a going concern, unless provided for in the business plan or in the budget as well as incorporation of new companies, joint ventures, partnerships or branches;
- (e) acquisitions and/or disposals of assets for amount in excess of Euro 25,000.00 for each transaction, unless provided for in the business plan or in the budget;
- (f) acquisitions and/or disposals of patents, trademarks, trade names, and other intellectual property rights, unless provided for in the business plan or in the budget;
- (g) granting of mortgages, pledges and/or other encumbrances over the assets of the company;
- (h) granting from or to the company of rights to use patents, trademarks, trade names, and other intellectual property rights, unless provided for in the business plan or in the budget;
- (i) proposal on increase of the share capital and/or issue of convertible bonds, warrants or any other right to subscribe shares in the company;
- (l) proposal on mergers, demergers and change of the corporate form;
- (m) proposal on amendments to the by-laws and of any shareholders' agreement to which the company is a party;
- (n) agreements (either oral or verbal) to be entered into with entities which fall within the meaning of «related parties» under the EU regulations;
- (o) proposals on distribution policy on dividends;
- (p) delegation to vote into the general meeting of any subsidiary.»

«**Art. 9. Procedure.** The board of managers shall choose from among its A members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. The board of managers shall meet also when convened by one A manager and one B manager or two B managers.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The board of managers can validly deliberate only if a majority of its members is present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are validly adopted by the majority of the votes cast.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the board of managers shall have a casting vote. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more A Manager(s).»

Second resolution

The sole shareholder resolves furthermore to accept the resignation of the existing managers of the Company and to give them discharge for their duties

The Sole shareholder decides to appoint six new managers for an unlimited period and to classify the managers into A managers and B managers as follows:

A managers:

- (a) Mr Emmanuel Famerie, born in Huy (B) on 7th March 1961, with professional address 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- (b) Miss Marie-Claire Haas born in (B) Arlon on 14th May 1956 with professional address 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- (c) Mr Neil Smith, born in Darwen, on 17th June 1956, with professional address is at 1, Duchess Street, London W1W 6AN (UK).

B managers:

- (a) Mr Giovanni Bonandini, born in Padova, on 22nd July 1971, with professional address Viale G. Felissent, 90, 31100 Treviso (Italy)
- (b) Mr Gustave Stoffel, born in Luxembourg, on 16th June 1953, with professional address 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg; and
- (c) Mr Simon Bodjanski, born on July 20, 1977, in Gniezno, Poland with professional address: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves furthermore to increase the subscribed share capital of the company by an amount of eight hundred and forty-nine thousand four hundred euros (849,400.- EUR), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to eight hundred and sixty-one thousand nine hundred (861,900.- EUR), by creating and issuing thirty-three thousand nine hundred and seventy-six (33,976) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

The total of the new issued shares are subscribed and fully paid up in cash by ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., prenamed as mentioned hereabove.

All these shares have thus been fully paid-up in cash, so that the amount of eight hundred and forty-nine thousand four hundred euros (849,400.- EUR) is from now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5. of the Article of Incorporation is amended and shall be read as follows:

Art 5. Capital. The capital of the Company is set at eight hundred sixty-one thousand nine hundred (861,900.- EUR) represented by thirty-four thousand four hundred seventy-six (34,476) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 11,000.- (eleven thousand euros).

Statement

The undersigned notary draws the attention of the appearing persons to the articles 191bis of the law of 10th August 1915.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française (french version):

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 mai 2006, RCS Luxembourg B numéro 116.526 laquelle est représentée par Monsieur Emmanuel Famerie demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 10 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Que ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., prédite est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée, sous la dénomination de FINLEY, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1148 du 13 juin 2006, RCS Luxembourg B numéro 115.309 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 6 avril 2006, en cours de publication.

II. Que l'Associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7, le premier paragraphe de l'article 8 et l'article 9 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Art. 7. Paragraphe 1. Gérance. La société sera gérée par six (6) gérants. Les gérants forment un conseil de gérance. Trois (3) d'entre eux seront des gérants A (les «Gérants A») et les trois (3) autres seront des gérants B (les «Gérants B»).

«Art. 8. Paragraphe 1. Représentation.

La société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant A pour tout engagement inférieur à un montant devant être déterminé par le conseil de gérance et par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les autres cas et pour tout montant ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Cependant, les matières suivantes seront réservées à la compétence exclusive du conseil d'administration et ne pourront être déléguées à un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs:

- (a) approbation et modifications subséquentes des plans d'affaires et des budgets de la Société;
- (b) dépenses d'investissement pour un montant supérieur à EUR 25.000,00 à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget;
- (c) endettement, à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget;
- (d) acquisitions et/ou dispositions d'actions, dans un esprit de continuité des activités, à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget ainsi que la constitution de nouvelles sociétés, joint venture en participation, partnerships ou succursales;
- (e) acquisitions et/ou dispositions d'immobilisations pour un montant supérieur à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) pour chaque transaction, à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget;
- (f) acquisitions et/ou dispositions de brevets, de marques déposées, de marques de fabrique et tout autre droit intellectuel, à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget;
- (g) octroi d'hypothèques, d'engagements et/ou autres mises en gage sur les immobilisations de la Société;
- (h) octroi à ou de la Société de droits d'employer tout brevet, marque déposée, marque de fabrique et tout autre droit intellectuel à moins que prévu dans le plan financier ou dans le budget;
- (i) proposition d'augmentation de capital social et/ou émission d'emprunt obligataire convertible, warrants et tout autre manière de souscrire des actions de la Société;
- (j) proposition de fusion, de scission et changement de la forme de la Société;
- (k) proposition de modification des statuts coordonnés et de tout contrat d'actionnaires dont la Société fait partie;
- (l) accords (oraux ou verbaux) passés avec des entités qui tombent sous la dénomination de 'parties liées' selon les réglementations EU;
- (m) proposition de politique de distribution de dividendes;
- (n) délégation de vote à l'assemblée générale de toutes filiales.»

«Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres de catégorie A un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent. Le conseil de gérance se réunit également sur convocation d'un gérant A et d'un gérant B ou de deux gérants B.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie, cable, télégramme, telex ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Le Conseil de gérance délibère valablement si la majorité de ses membres sont présent ou valablement représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par fax ou par tout autre moyen électronique de communication approprié un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des voix émises. La voix du président sera prépondérante si les nombres de voix pour ou contre sont égaux.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit, par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions des gérants actuels et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'associé unique décide de nommer six nouveaux gérants pour une période indéterminée et de répartir ceux-ci en gérants A et gérants B comme suit:

Gérants A:

(a) M. Emmanuel Famerie, employé privé, né à Huy (B), le 7 mars 1961 avec adresse professionnelle 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(b) Mlle Marie-Claire Haas, employée privée, née à Arlon (B), le 14 mai 1956 avec adresse professionnelle 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

(c) M. Neil Smith, administrateur de sociétés, né à Darwn (UK), le 17 juin 1956 avec adresse professionnelle 1, Du-chess Street, London W1W 6AN (UK).

Gérants B:

(a) M. Giovanni Bonandini, né à Padova (I), le 22 juillet 1971 avec adresse professionnelle Viale G. Felissent, 90, 31100 Treviso (I);

(b) M. Gustave Stoffel, né à Luxembourg le 16 juin 1953 avec adresse professionnelle 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; et

(c) M. Simon Bodjanski, né le 20 juillet 1977 in Gniezno, Pologne, avec adresse professionnelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de huit cent quarante-neuf mille quatre cents Euros (EUR 849.400,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à huit cent soixante et un mille neuf cents Euros (EUR 861.900,-) par l'émission de trente-trois mille neuf cent soixante-seize (33.976) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à souscrire et libérer intégralement par un apport en espèces.

L'Associé Unique, prêté représenté comme dit ci-avant a déclaré souscrire l'intégralité des nouvelles parts et les libérer intégralement par un apport de huit cent quarante-neuf mille quatre cents Euros (EUR 849.400)

Toutes les parts sociales sont donc intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de huit cent quarante-neuf mille quatre cents Euros (EUR 849.400) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe premier. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent soixante et un mille neuf cents Euros (EUR 861.900,-) représenté par trente-quatre mille quatre cent soixante-seize (34.476) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ onze mille Euros (EUR 11.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné a rendu attentif le comparant à l'article 191bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires du comparant, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: E. Famerie, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 5, case 7. – Reçu 8.494 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

P. Bettingen.

(083264.3/202/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(077097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MERULA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.033.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(077103.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour INVESCO GT INVESTMENT FUND, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(077137.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.038.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by a notarial deed on the 14th of May 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 767 on July 27, 2004.

The meeting was opened by Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy Decker, private employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Raphael Rozanski, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of GENLICO LIMITED, a limited partnership, with registered office at Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands International Business Companies Act under number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the manager for the performance of its mandate.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, GENLICO LIMITED, a limited partnership, with registered office at Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands International Business Companies Act under number 608721.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting grants discharge to the manager of the company for the execution of its mandate.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié du 14 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 767 du 27 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation de ses actifs.

2. Nomination de GENLICO LIMITED, une société ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des «British Virgin Islands International Business Companies Act» sous le numéro 608721, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus larges fixés par les article 144 à 148 de la loi du 10 août 1915.

3. Décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jours.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, GENLICO LIMITED, une société ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des «British Virgin Islands International Business Companies Act» sous le numéro 608721.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(083191.3/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

NINIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.936.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 2 juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 12 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077935.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.360.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour SICAV ALCYON

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(077142.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EDM FUND MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.914.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour EDM FUND MANAGEMENT, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(077145.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ROBECO-LUX-O-RENTE, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(077149.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**ERSTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.).**

Registered office: L-5423 Ersange, 11bis, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 104.109.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr Arthur Hudson, employee, born at London (United Kingdom), on August 20, 1968, residing in 3 Shelley Grove Loughton Essex IG 101, United Kingdom.

The appearing party, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) According to a share transfer form dated March 30th, 2006, which, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, there has been transferred:

- by BEFAC FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 45.066, to Mr Arthur Hudson, prenamed, sixty-three (63) shares of AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.;

- by Ms Correia Parente Pova Da Silva, employee, residing in Pétange, to Mr Arthur Hudson, prenamed, sixty-one (61) shares of AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.

2) As result that Mr Arthur Hudson, prenamed is the sole actual shareholder of AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a notarial deed, on November 8, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 86 of January 31, 2005.

All this having been declared, the sole shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to accept the share transfer mentioned here above.

Second resolution

In order to reflect the transfer of shares, the shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

Third resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into ERSTRANS, S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. There exists a «société à responsabilité limitée» under the name of ERSTRANS, S.à r.l.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from Hesperange to L-5423 Ersange, 11bis, rue du Village.

Sixth resolution

The sole shareholder decides the subsequent amendment of article 2 first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2. first paragraph.** The registered office is established in Ersange.»

Seventh resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 4 (the corporate object) of articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. first paragraph.** The object of the company is the exploitation of one or more places of storage (warehouse) and logistic services.»

Eighth resolution

The sole shareholder decides to change the book year of the corporation into a book year starting January 1st and ending December 31st, with the exception of the first book year, which will run from October 1st 2005 up to and including December 31st 2006.

Ninth resolution

The sole shareholder decides the subsequent amendment of the article 6 of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The book year of the corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st of December.»

Tenth resolution

The sole shareholder decides to amend the first sentence of article 12, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12. first sentence.** Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.»

Eleventh resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of BEFAC FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, S.à r.l. as manager of the company and to give discharge for the exercise of its mandate.

Twelfth resolution

The sole shareholder decides to appoint a new manager for an unlimited period:
Mr Arthur Hudson, prenamed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Mr Arthur Hudson, prenamed, acting in his capacity as sole manager of AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l., declares to accept the transfer of shares on behalf of the company and considers said transfer as duly notified to the company in accordance with article 190 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Arthur Hudson, employé privé, né à Londres (Royaume-Uni), le 20 août 1968, demeurant à 3 Shelley Grove Loughton Essex IG 101, Royaume-Uni.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) suite à des cessions de parts sous seing privé intervenue le 30 mars 2006, laquelle cession restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

- par BEFAC FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 45.066, à Monsieur Arthur Hudson, prénommé, soixante-trois (63) parts sociales de AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.;

- par Madame Correia Parente Povoá Da Silva, employée privée, demeurant à Pétange, à Monsieur Arthur Hudson, prénommé, soixante et une (61) parts sociales de AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.

2) en conséquence de ce qui précède Monsieur Arthur Hudson, prénommé, est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l., constituée suivant acte notarié, en date du 8 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 86 du 31 janvier 2005.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare donner son accord à la cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts dont question ci-avant l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en ERSTRANS, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ERSTRANS, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Hesperange à L-5423 Ersange, 11bis, rue du Village.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège de la société est établi à Ersange.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts (l'objet social) pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier paragraphe).** La société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs lieux de stockage et des prestations de services logistique.»

Huitième résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

La présente année sociale a débuté le 1^{er} octobre 2005, pour se terminer le 31 décembre 2006.

Neuvième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la société.»

87160

Onzième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de la BEFAC FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, S.à r.l., précitée, de sa fonction de gérant, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Douzième résolution

L'associé unique décide de nommer gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Arthur Hudson, prénommé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Monsieur Arthur Hudson, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et la considère comme dûment notifiée à la société, le tout conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hudson, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, vol. 153S, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081871.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**ERSTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AC ACERTO DE CONTAS, S.à r.l.).**

Siège social: L-5423 Ersange, 11bis, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 104.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

G. Lecuit.

(081872.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NAROPERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 113.787.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (RCS Luxembourg B 110.163),

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 13, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NAROPERE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on January 20, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 787 on April 19, 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three Million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (3,487,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to three Million five hundred thousand Euros (3,500,000.- EUR) by the issuance of one hundred thirty-nine thousand five hundred (139,500) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred thirty-nine thousand five hundred (139,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of

three Million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (3,487,500.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The capital is fixed at three Million five hundred thousand Euros (3,500,000.- EUR) represented by one hundred forty thousand (140,000) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-eight thousand Euros (38,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société dont le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, RCS Luxembourg B 110.163,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 13 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NAROPERE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 19 avril 2006;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (3.487.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à trois millions cinq cent mille Euros (3.500.000.- EUR) par l'émission de cent trente-neuf mille cinq cents (139.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire les cent trente-neuf mille cinq cents (139.500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (3.487.500.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à trois millions cinq cent mille Euros (3.500.000.- EUR) représenté par cent quarante mille (140.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente-huit mille Euros (38.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 72, case 3. – Reçu 34.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(083192.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

NAROPERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 113.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(083193.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CABRILLO CAPITAL I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 118.388.

STATUTES

In the year two thousand and six on the 20th of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., having its offices at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

hereby represented by Maître Camille Wisniewski, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19th July 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate forme. There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «*Company*»), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «*Law*»), as well as by the articles of association (hereafter the «*Articles*»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issue of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination CABRILLO CAPITAL I, S.à r.l.

Art. 5. Registered office The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at nine thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 9,100.-) represented by three hundred sixty-four (364) shares (parts sociales) of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with both Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The director, or the board of directors, shall have the power to carry out any act unless the Law provides for otherwise.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to Article 7.3 §2, in dealing with third parties as well as in legal proceedings, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the signature of at least two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All directors shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Directors may waive entitlement to such notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. Resolutions to alter the company's nationality require a unanimous vote in favor by the shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on the 31 December with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, less general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in GBP)	% of share capital	Paid-up capital
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED acting in its capacity as general partner for TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III LP	364	9,100.-	100%	100%
Total:	364	9,100.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of nine thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 9,100.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by five directors:
 - Mr Chris Barnes, born on 7 May 1968, in Slough, solicitor, residing at 28 Carson Road, London, SE21 8HU, England;
 - Mr Cormac O'Haire, born 6 April 1965, in Dublin, Finance Director, residing at 17 Sutherland Road, Ealing, London W13 0DX, England;
 - Mr Stef Oostvogels, born on 26 April 1962 in Brussels, attorney-at-law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey;
 - Mr François Pfister, born 25 October 1961 in Uccle, attorney at law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey;
 - Mr John Loveridge, born on 24 January 1943, in Guernsey, Fund Administrator, residing at Fort Complex, St Sampson, Guernsey;
2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et six, le 20 juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 Ltd, une société dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 43846, et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU agissant en sa capacité de general partner pour Terra Firma Capital Partners III, L.P., dont le siège est situé à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ

ici représentée par Maître Camille Wisniewski, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 19 juillet 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination CABRILLO CAPITAL I, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à neuf mille cent Livres Sterling (9.100,- GBP) représenté par Trois Cent Soixante Quatre (364) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire ou des mandataires et sa ou ses rémunération(s) (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés, Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15ième jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en GBP)	% de capital social	Capital libéré
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED agissant en sa qualité de general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III LP.....	364	9.100,-	100%	100%
Total:.....	364	9.100,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de neuf mille cent Livres Sterling (9.100,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

Résolution des/de (l')associé(s)

- La Société est administrée par cinq gérants, à savoir:
 - M. Chris Barnes, né le 7 mai 1968, à Slough, avocat, demeurant à 28 Carson Road, Londres, SE21 8HU, Angleterre;
 - Cormac O'Haire, né le 16 avril 1965, à Dublin, directeur administratif financier, demeurant à 17 Sutherland Road, Ealing, Londres W13 0DX, Angleterre;
 - M. Stef Oostvogels, né le 26 avril 1962 à Bruxelles, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey;
 - M. François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey;
 - M. John Loveridge, né le 24 janvier 1943, à Guernesey, administrateur de fonds, demeurant à Fort Complex, St Sampson, Guernesey;
- Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire certifie que pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la société est évalué à EUR 13.313,-.

Signé: C. Wisniewski, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 12, case 2. – Reçu 133,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Delvaux.

(087285.3/208/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.